

L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE  
DES BIBLIOTHÈQUES  
MUNICIPALES ET DÉPARTEMENTALES

Évaluation 1998

Ministère de la culture et de la communication  
Direction du livre et de la lecture



Pour la troisième fois, la direction du livre et de la lecture a souhaité faire le point sur l'équipement informatique des bibliothèques territoriales. Après celles de 1992 et 1995, l'enquête réalisée en 1998 a été conduite auprès des 2 188 bibliothèques municipales de communes de plus de 2 000 habitants retenues dans la synthèse générale des données statistiques 1997 des bibliothèques municipales et des 96 bibliothèques départementales de prêt.

On notera, par rapport à l'enquête sur l'équipement informatique de 1995, que le nombre de bibliothèques municipales informatisées a continué à progresser : 780 bibliothèques (41,1 %) en 1995, 1156 bibliothèques (52,8 %) en 1998 ainsi que celui des bibliothèques départementales de prêt : 75 bibliothèques (78,1 %) en 1995, 85 bibliothèques (88,5 %) en 1998. Mais au-delà de cette progression presque automatique, cette enquête donne matière à réflexion.

Car on le voit bien aujourd'hui, l'image de la bibliothèque est en train de connaître une nouvelle mutation. Après un cycle de modernisation tranquille, la bibliothèque publique entre dans de nouvelles turbulences avec l'arrivée des nouvelles technologies, reléguant dans la classe des technologies classiques les pratiques de 1995. Une nouvelle organisation de l'information s'impose.

Entre le réseau local de la bibliothèque gérant ses propres documents et le réseau extérieur également accessible des postes informatiques de la bibliothèque et permettant la consultation d'autres catalogues de bibliothèques, et même d'autres documents, ceux-là virtuels puisque uniquement consultables sur le réseau internet, la frontière s'estompe de plus en plus en même temps que se rapprochent les techniques d'accès à ces deux types de réseau. Il s'agit donc de maîtriser cette masse d'informations afin de lui conserver une certaine cohérence. Aujourd'hui, des bibliothèques sont déjà en train de vivre cette mutation. On le constate par l'existence de projets de grande ampleur comme ceux, par exemple, des bibliothèques municipales à vocation régionale mais aussi à une échelle beaucoup plus modeste de projets de communes rurales, projets aidés par le ministère de la culture et de la communication dans le cadre de la dotation générale de décentralisation mais également pour les communes rurales par la Délégation à l'aménagement du territoire. D'autres bibliothèques, en revanche, tardent à faire évoluer leur système ou même simplement à s'informatiser. Il serait regrettable que de nouveaux écarts se forment entre les bibliothèques municipales face à des usagers, actifs ou potentiels, toujours plus exigeants. Aider, dans ce domaine comme dans d'autres, à lutter contre de telles disparités entre les bibliothèques demeure, plus que jamais, la mission du ministère de la culture et de la communication, et tout particulièrement de ses services des directions régionales des affaires culturelles.

# 1. L'ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DES COMMUNES DE PLUS DE 2 000 HABITANTS

1.1 Sur le plan national	9
1.2 Sur le plan régional	10
1.3 Selon la taille des communes	12
1.4 Par année d'informatisation	13
1. Date d'installation des logiciels en fonction en 1998 dans les bibliothèques municipales	13
2. Âge moyen des systèmes en fonction en 1998	13
1.5 La réalisation du projet	13
1.6 Le changement d'équipement informatique	14

## 2. LE BUDGET ET LE PERSONNEL

2.1 Le coût d'investissement du système actuel	15
2.2 Le coût annuel de la maintenance	16
2.3 Les emplois	16

## 3. LE MATÉRIEL ET LES LOGICIELS

3.1 Le réseau local	17
3.2 Le serveur	17
3.3 Le système d'exploitation	17
3.4 Le logiciel de gestion	18
1. Nombre de sites par logiciel	18
2. Les logiciels en fonction de la taille des communes	19
3. Clubs d'utilisateurs	20
3.5 Les fonctions du système informatique utilisées par les bibliothèques	20
3.6 Nombre de postes connectés à l'unité centrale ou au serveur	21
1. Nombre de terminaux simples tous usages confondus	21
2. Nombre de micro-ordinateurs tous usages confondus	21
3. Nombre de terminaux simples et de micro-ordinateurs à usage public	22
4. Nombre de terminaux simples et de micro-ordinateurs à usage interne	22
5. Nombre de terminaux simples et de micro-ordinateurs à usage mixte	22
3.7 Les bibliobus et les annexes	23
1. Les bibliobus	23
2. Les annexes	23

## 4. LES FONCTIONS BIBLIOGRAPHIQUES

4.1 Le catalogage informatique des collections	24
4.2 Les notices informatisées des services bibliographiques extérieurs	24
4.3 Les échanges de notices bibliographiques informatisées entre bibliothèques	25
4.4 Les notices bibliographiques des documents déposés par la bibliothèque départementale de prêt	25
4.5 Le catalogage informatisé des fonds patrimoniaux	26

## 5. LES CATALOGUES COLLECTIFS

5.1 Catalogue général commun	26
5.2 Les différents réseaux classés par département	27
5.3 Catalogue collectif thématique ou spécialisé	35
5.4 Consultation de catalogues en réseau	36

## 6. LA CONSULTATION À DISTANCE DE CATALOGUES

6.1 Le minitel	37
6.2 Le réseau internet	37
1. L'accès au réseau internet	37
2. Les fournisseurs d'accès	38
3. Les services offerts au public	39
4. Le site de la bibliothèque sur le réseau internet	39

## 7. LES AUTRES SERVICES

7.1 La consultation de cédéroms	40
7.2 Le matériel d'aide à la lecture	40
7.3 Les bornes de prêt en libre-service	40
7.4 La numérisation de documents	40

## **1. L'ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT**

1.1 Sur le plan national	41
1.2 Date d'installation des logiciels en fonction en 1998 dans les bibliothèques départementales de prêt	41
1.3 La réalisation du projet	41

## **2. LE BUDGET ET LE PERSONNEL**

2.1 Le coût d'investissement du système actuel	42
2.2 Le coût annuel de la maintenance	42
2.3 Les emplois	42

## **3. LE MATÉRIEL ET LES LOGICIELS**

3.1 Le réseau local	43
3.2 Le serveur	43
3.3 Le système d'exploitation	43
3.4 Le logiciel	43
1. Nombre de sites par logiciel	43
2. Clubs d'utilisateurs	44
3.5 Les fonctions du système informatique utilisées par les BDP	44
3.6 Nombre de postes connectés à l'unité centrale ou au serveur de réseau	44
3.7 Les bibliobus et les annexes	44
1. Les bibliobus	44
2. Les annexes	45

## **4. LES FONCTIONS BIBLIOGRAPHIQUES**

4.1 Le catalogage informatique des collections	46
4.2 Les notices informatisées des services bibliographiques extérieurs	46
4.3 Les notices bibliographiques des documents déposés auprès des bibliothèques relais	46

## 5. LES CATALOGUES COLLECTIFS

5.1 Le catalogue général commun	47
5.2 Catalogue collectif thématique ou spécialisé	47
5.3 Consultation de catalogues en réseau	47

## 6. CONSULTATION À DISTANCE DE CATALOGUES

6.1 Le minitel	48
6.2 Le réseau internet	48
1. Les fournisseurs d'accès	48
2. Les services offerts	48

## 7. LES AUTRES SERVICES - 48



# 1. L'ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DES COMMUNES DE PLUS DE 2 000 HABITANTS

## 1.1 Sur le plan national

Sur les 2188 bibliothèques municipales de communes de plus de 2000 habitants<sup>1</sup> retenues dans la synthèse générale des données statistiques 1997 des bibliothèques municipales<sup>2</sup>, 1 156 bibliothèques sont informatisées, soit 52,8 % (41,1 % en 1995 pour le même échantillon). A ce chiffre, nous ajouterons la bibliothèque de Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon) et les bibliothèques départementales de Basse-Terre (Guadeloupe) et de Fort-de-France (Martinique), non retenues dans la synthèse générale des données statistiques 1997.

C'est donc sur une base de 1 159 bibliothèques informatisées qu'est conduite cette étude. Sur ces 1 159 bibliothèques, 134 ont un projet de ré-informatisation mis en oeuvre au cours de l'année 1998.

206 bibliothèques ont un projet d'informatisation mis en oeuvre au cours de l'année 1998, soit 9,4 %.

714 bibliothèques ne sont pas informatisées et n'ont pas de projet à court terme, soit 32,6 %.

112 bibliothèques n'ont pas répondu à notre enquête, soit 5,1 %.

1 - En 1995, l'enquête portant sur l'équipement informatique des bibliothèques municipales couvrait l'ensemble des bibliothèques municipales. A la lumière de ces résultats, il nous a paru plus significatif, pour une enquête technique de ce type, d'écarter dans l'enquête conduite en 1998 les bibliothèques municipales des communes de moins de 2 000 h.

2 - Bibliothèques municipales, Bibliothèques départementales de prêt : données 1997. Ministère de la culture et de la communication. Direction du livre et de la lecture, 1998.

## 1.2 Sur le plan régional

Région	Nombre de bibliothèques municipales de communes de plus de 2000 habitants	Nombre de bibliothèques informatisées	Nombre de bibliothèques ayant un projet d'informatisation	Total	Taux
Alsace	59	40 (dont 2 en cours de ré-informatisation)	6	46	78 %
Aquitaine	124	49 (dont 4 en cours de ré-informatisation)	23	72	58,1 %
Auvergne	57	27 (dont 3 en cours de ré-informatisation)	8	35	61,4 %
Bourgogne	86	31 (dont 2 en cours de ré-informatisation)	11	42	48,8 %
Bretagne	136	65 (dont 3 en cours de ré-informatisation)	15	80	58,8 %
Centre	100	50 (dont 5 en cours de ré-informatisation)	7	57	57 %
Champagne-Ardenne	41	21 (dont 3 en cours de ré-informatisation)	6	27	65,9 %
Corse	4	0	0	0	0
Franche-Comté	39	15 (dont 2 en cours de ré-informatisation)	3	18	46,2 %
Ile-de-France	333	230 (dont 37 en cours de ré-informatisation)	21	251	75,4 %
Languedoc-Roussillon	74	40 (dont 6 en cours de ré-informatisation)	5	45	60,8 %
Limousin	21	16 (dont 1 en cours de ré-informatisation)	2	18	85,7 %
Lorraine	93	51 (dont 4 en cours de ré-informatisation)	4	55	59,1 %
Midi-Pyrénées	98	37 (dont 3 en cours de ré-informatisation)	18	55	56,1 %
Nord - Pas-de-Calais	128	77 (dont 11 en cours de ré-informatisation)	8	85	66,4 %
Basse-Normandie	46	24 (dont 3 en cours de ré-informatisation)	5	29	63 %

Haute-Normandie	58	34 (dont 4 en cours de ré-informatisation)	6	40	69 %
Pays de la Loire	82	50 (dont 4 en cours de ré-informatisation)	10	60	73,2 %
Picardie	66	32 (dont 7 en cours de ré-informatisation)	7	39	59,1 %
Poitou-Charentes	72	27 (dont 2 en cours de ré-informatisation)	7	34	47,2 %
Provence - Alpes Côte d'azur	144	55 (dont 11 en cours de ré-informatisation)	17	72	50 %
Rhône-Alpes	254	170 (dont 17 en cours de ré-informatisation)	14	184	72,4 %
Guadeloupe	25	3 <sup>3</sup>	2	5	20 %
Martinique	21	1 <sup>4</sup>	0	1	4,8 %
Guyane	4	3	0	3	75 %
Réunion	23	8	1	9	39,1 %

3 - Bibliothèque départementale de Basse-Terre non comprise

4 - Bibliothèque départementale de Fort-de-France non comprise

### 1.3 Selon la taille des communes

Bibliothèques municipales des communes de :	Nombre de bibliothèques municipales	Bibliothèques informatisées	Bibliothèques ayant un projet d'informatisation	Total	Taux
Paris	1	1	-	-	-
plus de 300 000 habitants	4	4 (dont 2 en cours de ré-informatisation)	-	4	100 %
100 000 à 300 000	34	33 <sup>5</sup> (dont 9 en cours de ré-informatisation)	1	34	100 %
50 000 à 100 000	72	66 (dont 11 en cours de ré-informatisation)	3	69	95,8 %
20 000 à 50 000	293	223 (dont 46 en cours de ré-informatisation)	17	240	81,9 %
10 000 à 20 000	402	273 <sup>6</sup> (dont 29 en cours de ré-informatisation)	31	304	75,6 %
5 000 à 10 000	597	316 <sup>7</sup> (dont 23 en cours de ré-informatisation)	47	363	60,8 %
2 000 à 5 000	785	240 (dont 14 en cours de ré-informatisation)	107	347	44,2 %

Comparés aux résultats de l'enquête menée en 1995, ceux de 1998 révèlent une augmentation significative du taux d'informatisation pour les bibliothèques des communes situées dans les tranches de 2 000 à 20 000 habitants, avec une augmentation de 16 % pour les tranches de 5 000 à 20 000 habitants et de 25 % pour la tranche de 2 000 à 5 000 habitants.

5 - Bibliothèque départementale de Fort-de-France (Martinique) non comprise

6 - Bibliothèque départementale de Basse-Terre (Guadeloupe) non comprise

7 - Bibliothèque de Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon) non comprise

## 1.4 Par année d'informatisation

Sur les 1159 bibliothèques informatisées, 1128 bibliothèques ont répondu à cette question.

### 1. Date d'installation des logiciels en fonction en 1998 dans les bibliothèques municipales

Bibliothèques municipales des communes de :	Avant 1993	1993	1994	1995	1996	1997	Début 1998	Nombre de bibliothèques ayant répondu à la question
Paris	-	-	1	-	-	-	-	1
plus de 300 000 habitants	3	-	-	-	-	-	1	4
100 000 à 300 000	19	5	2	1	1	2	4	34
50 000 à 100 000	29	11	4	7	3	4	6	64
20 000 à 50 000	118	17	20	12	19	17	12	215
10 000 à 20 000	121	29	31	14	18	40	14	267
5 000 à 10 000	86	28	47	30	42	50	30	313
2 000 à 5 000	37	14	23	36	54	41	26	231
Total	412	104	128	100	137	154	93	1128

### 2. Âge moyen des systèmes en fonction en 1998

L'âge moyen du système informatique en fonction dans les bibliothèques est de 6 ans (il était de 5 ans en 1995). Ce chiffre ne tient pas compte des changements de version liés à l'évolution du logiciel.

Sur les 134 bibliothèques en cours de ré-informatisation en 1998, 77 % sont équipées d'un système informatique installé avant 1993. Pour ces 134 bibliothèques, ce projet de ré-informatisation intervient en moyenne 8 ans après la date d'installation de l'équipement en fonction (7 ans en 1995). Bien que ces chiffres n'aient qu'une valeur indicative, il semble malgré tout que les collectivités locales aient tendance, aujourd'hui, à retarder les opérations de changement et de modernisation. Le développement du multimédia dans les bibliothèques pourrait peut-être inverser cette tendance au cours des deux ou trois années qui viennent.

## 1.5 La réalisation du projet

On constate qu'une majorité de bibliothèques, quelle qu'en soit la taille, estime nécessaire de rédiger un cahier des charges. Pour la majorité d'entre elles, sa rédaction oblige à définir précisément l'ensemble du programme, à recenser les besoins à satisfaire, les prestations souhaitées et peut permettre, ainsi, de faire évoluer les méthodes de travail.

Un certain nombre de bibliothèques ont recours, à cette étape de définition du projet, à un consultant extérieur pour conduire une étude préalable et éventuellement rédiger le cahier des charges.

Parmi les bibliothèques de plus de 20 000 habitants, ont fait ce choix :

- 156 bibliothèques sur les 328 bibliothèques informatisées dans les communes de plus de 20 000 habitants, soit 47,6 % ;
- 24 bibliothèques sur les 68 bibliothèques en cours de ré-informatisation dans les communes de plus de 20 000 habitants , soit 35,3 % ;
- 8 bibliothèques sur les 21 bibliothèques en cours d'informatisation dans les communes de plus de 20 000 habitants, soit 38,1 %.

## **1.6 Le changement d'équipement informatique**

Sur les 1 159 bibliothèques informatisées, 200 bibliothèques étaient auparavant équipées avec un autre système informatique. En comparant les équipements successifs, on peut constater que le changement total de système et de fournisseur intervient le plus souvent en cas de système non normalisé ou bien dans le cas où le fournisseur lui-même cesse de développer et de commercialiser le produit. On observe en effet une certaine fidélité des bibliothèques auprès des fournisseurs qui font évoluer leur produit, même quand il s'agit d'évolutions majeures obligeant la bibliothèque à investir dans des changements importants de configuration.

Ces remarques se vérifient également auprès des 134 bibliothèques en cours de ré-informatisation en 1998.

## 2. LE BUDGET ET LE PERSONNEL

### 2.1 Le coût d'investissement du système actuel

Sur les 1 159 bibliothèques informatisées, n'ont été retenues, pour des raisons liées à l'évolution des coûts, que les 539 bibliothèques dont le système informatique en fonction a été installé entre 1994 et 1998.

Le coût d'investissement indiqué dans la 3ème colonne n'est pas le coût moyen d'investissement car des écarts extrêmes entre les coûts fausseraient les résultats mais le coût médian. Cette valeur médiane signifie que 50 % des bibliothèques ont investi plus que le coût indiqué et 50 % des bibliothèques ont investi moins que le coût indiqué.

La 4ème colonne indique le coût le plus élevé qu'une bibliothèque appartenant à cette tranche de population a investi pour s'informatiser.

Bibliothèques municipales des communes de :	Nombre de bibliothèques informatisées ayant répondu à la question	50 % des bibliothèques ont investi plus que le coût indiqué	Coût d'investissement maximum recensé
Paris	1	-	33 759 191 F
plus de 300 000 habitants	1	4 000 000 F	4 000 000 F
100 000 à 300 000	9	2 533 126 F	17 343 864 F
50 000 à 100 000	19	950 000 F	4 150 000 F
20 000 à 50 000	73	700 000 F	2 976 784 F
10 000 à 20 000	107	280 000 F	2 313 940 F
5 000 à 10 000	173	170 000 F	670 886 F
2 000 à 5 000	156	79 484 F	335 900 F

Concernant les bibliothèques des 4 communes de plus de 300 000 habitants, 3 d'entre elles ne sont pas retenues dans ce tableau puisque leur système informatique a été installé avant 1994. Par ailleurs, sur ces 3 bibliothèques, deux d'entre elles sont en cours de changement de système informatique. Les chiffres correspondant à cette tranche ne sont donc pas significatifs.

Si l'on écarte cette tranche de l'observation, on constate que le coût médian observé en 1998 est inférieur à celui observé en 1995. En revanche, on note dans les tranches hautes des coûts maximum recensés supérieurs. Peut-être cela signifie-t-il qu'il existe deux tendances parallèles : d'un côté, globalement, une baisse légère des coûts d'investissement, d'un autre côté, la réalisation de projets plus ambitieux qu'en 1995. On constate, en effet, concernant cette seconde tendance, que la diversification des services à offrir grâce, en particulier, au développement des nouvelles technologies conduit certaines bibliothèques à mettre en place un système d'information de plus grande ampleur. Ce choix qualitatif induit non seulement des coûts supplémentaires en matériels et en logiciels mais également des coûts d'études et de conception d'ensemble afin que tous ces services puissent fonctionner en même temps et de manière transparente pour les utilisateurs.

## 2.2 Le coût annuel de la maintenance

853 bibliothèques ont indiqué un coût de maintenance pour l'année 1997. Ont été retenues les 464 bibliothèques qui se sont informatisées de 1993 à 1997. Comme pour le coût d'investissement, nous avons retenu la valeur médiane qui permet d'éliminer l'influence des valeurs extrêmes supérieures et inférieures.

Bibliothèques municipales des communes de :	Nombre de bibliothèques informatisées ayant répondu à la question	50 % des bibliothèques ont un coût annuel de maintenance supérieur au coût indiqué	Coût annuel de maintenance maximum recensé
Paris	1	–	2 861 387 F
plus de 300 000 habitants	les bibliothèques correspondant à cette tranche de population sont en dehors de la période 1993-1997 retenue dans ce tableau.		
100 000 à 300 000	7	160 516 F	500 000 F
50 000 à 100 000	19	89 244 F	244 748 F
20 000 à 50 000	69	43 101 F	319 295 F
10 000 à 20 000	106	25 937 F	113 171 F
5 000 à 10 000	153	11 735 F	190 000 F
2 000 à 5 000	109	6 049 F	117 368 F

Ces chiffres ne sont indiqués ici que pour donner un ordre de grandeur. Il semble, malgré tout, que le coût annuel de la maintenance représente de 6,2 % à 9,4 % de l'investissement.

## 2.3 Les emplois

Sur les 328 bibliothèques informatisées de communes de plus de 20 000 habitants, 205 bibliothèques déclarent affecter au moins une personne, à temps partiel ou à temps complet, à la gestion du système informatique.

167 seulement indiquent un nombre d'emplois en équivalent temps plein.

Bibliothèques municipales des communes de :	Moyenne des emplois dans les bibliothèques informatisées en équivalent temps plein	Moyenne des emplois affectés à la gestion du système informatique en équivalent temps plein	Nombre de bibliothèques ayant indiqué le nombre d'emplois en équivalent temps plein
Paris	1016	2	1
plus de 300 000 habitants	227	3,5	2
100 000 à 300 000	87	1	30
50 000 à 100 000	38	0,85	38
20 000 à 50 000	15	0,5	96

## 3. LE MATÉRIEL ET LES LOGICIELS

### 3.1 Le réseau local

315 bibliothèques ont un réseau informatique géré par un système standard de gestion de réseau. Sur ces 315 bibliothèques, 246 ont un réseau basé sur une des 3 techniques les plus répandues aujourd'hui dans le domaine des réseaux locaux :

- le système Ethernet dans 230 bibliothèques ;
- le système Token-Ring dans 12 bibliothèques ;
- le système ATM dans 5 bibliothèques.

### 3.2 Le serveur

Dans 1 081 bibliothèques sur les 1 159 bibliothèques informatisées, le serveur (ou l'unité centrale) hébergeant le logiciel de gestion et la base bibliographique est réservé à la bibliothèque (19 bibliothèques n'ont pas répondu à cette question).

Dans 994 bibliothèques, il est installé dans le site central de la bibliothèque (56 bibliothèques n'ont pas répondu à la question).

847 bibliothèques ont indiqué la marque du serveur. Quelques grandes lignes ont pu être dégagées à partir des 582 réponses significatives.

- Siemens équipe 136 bibliothèques réparties, à une exception près, dans les villes de moins de 100 000 habitants ;
- IBM équipe 97 bibliothèques, essentiellement, de villes moyennes et de grandes villes ;
- Bull /Zénith équipent 85 bibliothèques de tout type ;
- AST Bravo équipe 71 bibliothèques, à trois exceptions près, de villes de moins de 25 000 habitants ;
- Hewlett-Packard équipe 54 bibliothèques, à trois exceptions près, de villes de moins de 50 000 habitants ;
- Acer équipe 39 bibliothèques, à trois exceptions près, de villes de moins de 25 000 habitants ;
- Datapoint, 34 bibliothèques de tout type ;
- Compaq équipe 33 bibliothèques, à une exception près, de villes de moins de 25 000 habitants ;
- Motorola équipe 14 bibliothèques, essentiellement, de grandes villes ;
- Geac équipe 10 grandes bibliothèques ;
- Olivetti, 9 petites bibliothèques.

### 3.3 Le système d'exploitation

1 106 bibliothèques ont indiqué le nom du ou des système d'exploitation.

Les principaux systèmes d'exploitation cités sont les suivants :

DOS	264 bibliothèques
PICK	273 bibliothèques
UNIX	268 bibliothèques
Windows 3.1 ou 3.11	126 bibliothèques
Windows 95	247 bibliothèques
Windows NT	114 bibliothèques

146 bibliothèques indiquent d'autres systèmes d'exploitation comme OS/2, OS/400 et OS/390, systèmes d'exploitation spécifiques au matériel IBM (34 bibliothèques), Netware de Novell (12 bibliothèques) ou des systèmes d'exploitation propres à certains fournisseurs et qui tendent, pour certains d'entre eux, à disparaître.

### 3.4 Le logiciel de gestion

#### 1. Nombre de sites par logiciel

Sur les 1159 bibliothèques informatisées, 1 120 bibliothèques ont indiqué le nom du logiciel de gestion.

Sur les 134 bibliothèques ayant un projet de ré-informatisation, 64 bibliothèques ont indiqué le logiciel choisi pour leur futur système. En réalité 65 % d'entre elles ne changent pas de fournisseur mais de version au sein du même logiciel ou de logiciel quand le fournisseur décide d'éditer un nouveau produit et de ne plus faire évoluer le logiciel installé.

Sur les 206 bibliothèques ayant un projet de première informatisation, 104 bibliothèques ont indiqué le logiciel choisi pour leur futur système.

Ne sont cités, dans le tableau suivant, que les logiciels implantés dans au moins 4 bibliothèques municipales.

Logiciel	Nombre de bibliothèques actuellement équipées	Nombre de bibliothèques ayant choisi le logiciel dans le cadre d'une informatisation ou d'une ré-informatisation
OPSYS	289 dont 4 bibliothèques en cours de changement pour un autre système	6
ORPHÉE	118	28
LIBER	99 dont une bibliothèque en cours de changement pour un autre système	4
PAPRIKA	90	15
MICROBIB	63	11
AGATE	52	16
AFIBYBLOS	45	3
ADVANCE	38	-
TOBIAS	33 dont 7 bibliothèques en cours de changement pour un autre système	-
BIBLIX	27	1
BOOK PLUS	25	-
DYNIX/HORIZON	24	8
AB6	19	4
QUICK BOOK	19	7
VUBIS	15	1

MULTILIS	14	-
PUBLIX GAB	10	-
MILORD	8	2
BCDI	7	-
LIBS 100	7 dont 2 bibliothèques en cours de changement pour un autre système	-
GEAC PLUS	6	3
GEAC GLIS	6 dont 2 bibliothèques en cours de changement pour un autre système	-
GESTEQUE	5	-
DIDEROT	5	-
ALEXANDRIE	4	1
BEST SELLER /PORT-FOLIO	4	2
BIBAL	4	-
SDL MEDIA	4 dont une bibliothèque en cours de changement pour un autre système	-
MEDIAPLUS	-	4

61 autres logiciels dont une majorité sont des logiciels développés localement équiper les 80 bibliothèques restantes. 5 d'entre elles sont en cours de changement pour un autre système.

## 2. Les logiciels en fonction de la taille des communes

Ont été retenus, dans chaque tranche de population, les systèmes les plus fréquemment implantés.

Bibliothèques municipales des communes de :	Nombre de bibliothèques informatisées ou ayant un projet d'informatisation	Logiciels installés ou en cours d'installation les plus répandus
Paris	1	GEAC PLUS
plus de 300 000 habitants	4	ALS /MERITUS (2 bibliothèques) BEST SELLER/PORT FOLIO (1) DRA/MULTILIS (1)
100 000 à 300 000	34	AB6 (7 bibliothèques) ADVANCE (5) DYNIX /HORIZON (5) BEST SELLER/PORT FOLIO (3) GEAC PLUS (3)
50 000 à 100 000	72	OPSYS (18 bibliothèques) DYNIX/HORIZON (8) BOOK PLUS (6) ADVANCE (5) MULTILIS (5)
20 000 à 50 000	293	OPSYS (95 bibliothèques) ORPHÉE (24) ADVANCE (22) LIBER (11) BOOK PLUS (9)

10 000 à 20 000	402	OPSYS (96 bibliothèques) ORPHÉE (45) LIBER (31) BOOK PLUS (10) AFIBYBLOS (9)
5 000 à 10 000	597	OPSYS (73 bibliothèques) PAPRIKA (47) LIBER (41) ORPHÉE (35) AGATE (26)
2 000 à 5 000	785	MICROBIB (49 bibliothèques) PAPRIKA (42) ORPHÉE (40) AGATE (28) LIBER (18)

101 bibliothèques indiquent qu'elles offrent une mise en forme graphique des écrans de consultation fédérant tout ou partie des ressources proposées au public.

89 d'entre elles précisent le nom du fournisseur qui l'a réalisée. Sur ces 89 bibliothèques, une dizaine seulement ont fait appel à un fournisseur spécialisé, différent du fournisseur du logiciel.

Faire appel à un intégrateur, c'est-à-dire une société de services autre que les fournisseurs des matériels et des logiciels et dont le rôle consiste à réunir et faire fonctionner ensemble les différentes composantes d'un système d'information et de gestion de bibliothèque en proposant une mise en forme adaptée aux besoins de la bibliothèque, est une tendance nouvelle qui commence à se dessiner et qui devrait s'affirmer davantage dans les futurs projets d'une certaine importance.

### 3. Clubs d'utilisateurs

648 bibliothèques sont adhérentes à un club d'utilisateurs qui réunit les utilisateurs d'un même système informatique. 92 bibliothèques n'ont pas répondu à la question.

### 3.5 Les fonctions du système informatique utilisées par les bibliothèques

Concernant cette série de questions, nous avons écarté les bibliothèques qui ont acquis leur système en 1998 et qui étaient donc en cours d'équipement au moment de la réception de ce questionnaire.

Sur les 1066 bibliothèques qui se sont informatisées avant 1998, 19 bibliothèques n'ont pas répondu à cette série de questions.

Module acquisitions	529 bibliothèques
Module catalogage	1038
Module bulletinage des périodiques	783
Module prêt	955
Module recherche publique (OPAC)	
- classique	728
- sous Windows	101
- sous intranet	7
Module statistiques	920
Module de prêt entre bibliothèques	103

Comme lors des deux enquêtes précédentes, on constate une différence sensible dans l'utilisation qui est faite des différents modules de gestion, et en particulier des modules d'acquisitions, de bulletinage des périodiques et de prêt entre bibliothèques, semble-t-il, moins utilisés.

### 3.6 Nombre de postes connectés à l'unité centrale ou au serveur

Sur les 1159 bibliothèques informatisées, 1050 bibliothèques ont au moins un poste relié au système intégré.

#### 1. Nombre de terminaux simples tous usages confondus

Bibliothèques municipales des communes de :	Nombre de bibliothèques ayant au moins un poste relié	Nombre de bibliothèques ayant des terminaux simples	50 % des bibliothèques ont plus de :	Maximum recensé en nombre de terminaux
Paris	1	1	399	-
plus de 300 000 habitants	4	3	113	220
100 000 à 300 000	34	28	47	150
50 000 à 100 000	64	55	27	67
20 000 à 50 000	217	184	13	51
10 000 à 20 000	259	195	7	22
5 000 à 10 000	289	188	4	17
2 000 à 5 000	182	70	2	6

#### 2. Nombre de micro-ordinateurs tous usages confondus

Bibliothèques municipales des communes de :	Nombre de bibliothèques ayant au moins un poste relié	Nombre de bibliothèques ayant des micro-ordinateurs	50 % des bibliothèques ont plus de :	Maximum recensé en nombre de micro-ordinateurs
Paris	1	1	141	-
plus de 300 000 habitants	4	3	14	132
100 000 à 300 000	34	32	26	191
50 000 à 100 000	64	58	8	95
20 000 à 50 000	217	179	3	40
10 000 à 20 000	259	196	2	27
5 000 à 10 000	289	213	2	17
2 000 à 5 000	182	146	2	7

### 3. Nombre de terminaux simples et de micro-ordinateurs à usage public

Bibliothèques municipales des communes de :	Nombre de bibliothèques ayant au moins un poste relié	Nombre de bibliothèques ayant des postes à usage public	50 % des bibliothèques ont plus de :	Maximum recensé en nombre de postes à usage public
Paris	1	1	non comptabilisé	-
plus de 300 000 habitants	4	4	38	60
100 000 à 300 000	34	32	25	86
50 000 à 100 000	64	57	8	36
20 000 à 50 000	217	185	5	28
10 000 à 20 000	259	204	3	11
5 000 à 10 000	289	197	2	7
2 000 à 5 000	182	83	1	4

### 4. Nombre de terminaux simples et de micro-ordinateurs à usage interne

Bibliothèques municipales des communes de :	Nombre de bibliothèques ayant au moins un poste relié	Nombre de bibliothèques ayant des postes à usage interne	50 % des bibliothèques ont plus de :	Maximum recensé en nombre de postes à usage interne
Paris	1	1	non comptabilisé	-
plus de 300 000 habitants	4	4	82	86
100 000 à 300 000	34	34	36	116
50 000 à 100 000	64	64	21	79
20 000 à 50 000	217	215	9	38
10 000 à 20 000	259	249	4	20
5 000 à 10 000	289	268	2	13
2 000 à 5 000	182	154	2	6

### 5. Nombre de terminaux simples et de micro-ordinateurs à usage mixte

Bibliothèques municipales des communes de :	Nombre de bibliothèques ayant au moins un poste relié	Nombre de bibliothèques ayant des postes à usage mixte	50 % des bibliothèques ont plus de :	Maximum recensé en nombre de postes à usage mixte
Paris	1	1	non comptabilisé	-
plus de 300 000 habitants	4	3	10	80
100 000 à 300 000	34	16	22	51
50 000 à 100 000	64	25	8	36
20 000 à 50 000	217	84	6	21
10 000 à 20 000	259	96	3	15
5 000 à 10 000	289	96	2	6
2 000 à 5 000	182	53	1	4

## **3.7 Les bibliobus et les annexes**

### **1. Les bibliobus**

Sur 126 bibliothèques municipales informatisées possédant un ou plusieurs bibliobus, 86 bibliothèques les ont informatisés.

Dans 63 bibliothèques, le ou les bibliobus effectuent leurs transactions, en différé, avec enregistrement des transactions sur micro-ordinateur.

Dans 30 bibliothèques, le ou les bibliobus ont, en plus, la possibilité de consulter le catalogue général de la bibliothèque et de réserver un document.

Dans 1 bibliothèque, le bibliobus dispose d'un catalogue autonome.

Dans 5 bibliothèques, les transactions se font en ligne avec la centrale, par le réseau téléphonique.

### **2. Les annexes**

Sur 280 bibliothèques informatisées disposant d'annexes, 191 les ont informatisées et 188 les ont reliées au site central.

83 centrales sont reliées à leurs annexes par une liaison spécialisée (ligne louée analogique).

81 le sont par Transfix (ligne louée numérique).

28 le sont par le réseau téléphonique.

12 le sont par le réseau Numéris.

8 le sont par un réseau câblé urbain.

3 le sont par le réseau Transpac.

Une bibliothèque l'est par le réseau hertzien (liaison radio).

## 4. LES FONCTIONS BIBLIOGRAPHIQUES

### 4.1 Le catalogage informatique des collections

Sur les 942 bibliothèques qui se sont informatisées avant 1998 et qui ont indiqué le taux d'informatisation de leur catalogue :

- 60 ont informatisé moins de 50 % de leurs collections ;
- 262 ont informatisé moins de 90 % de leurs collections ;
- 441 ont informatisé l'ensemble de leurs collections.

### 4.2 Les notices informatisées des services bibliographiques extérieurs

Cette question ne concerne que l'acquisition courante et régulière de notices informatisées auprès de services extérieurs, hors conversion rétrospective.

257 bibliothèques acquièrent des notices bibliographiques.

82 bibliothèques acquièrent des notices d'autorité. Il semble qu'il faille regarder ce dernier chiffre avec une certaine prudence.

44 bibliothèques n'ont pas répondu à cette série de questions.

Ce tableau intègre, à titre de comparaison, les données 1995.

Bibliothèques municipales des communes de :	Nombre de bibliothèques acquérant des notices bibliographiques auprès de services bibliographiques extérieurs,	
	en 1995	en 1998
Paris	0	0
plus de 300 000 habitants	2	2
100 000 à 300 000	25	22
50 000 à 100 000	28	33
20 000 à 50 000	76	78
10 000 à 20 000	52	54
5 000 à 10 000	23	47
2 000 à 5 000	7	21

On remarquera une augmentation significative du nombre de bibliothèques acquérant des notices bibliographiques, en particulier, dans les tranches de population inférieures à 10 000 habitants, signe sans doute d'une plus grande ouverture des petites bibliothèques et d'une plus grande normalisation de leur équipement.

Les services bibliographiques les plus sollicités et les différents types de support utilisés :

	Nombre de bibliothèques utilisant le support cédérom	Nombre de bibliothèques utilisant le support bande ou disquette
Bibliographie nationale française : Livres, publications en série et documents électroniques/BN-OPALE	137	7
Bibliographie nationale française : Documents sonores, audiovisuels et multimédias /BN-OPALINE	30	-
Catalogue général de la Bibliothèque nationale de France des origines à 1970	17	-
Notices d'autorité de la base : Livres, publications en série et documents électroniques/BN-OPALE	46	1
Électre	144	15

Par ailleurs, on notera que la récupération de notices bibliographiques en ligne, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un réseau de télécommunications, n'est pratiquement pas citée si ce n'est de manière non significative.

69 bibliothèques citent également d'autres services bibliographiques comme CD-RAP, Index-Pressé (sociétés de dépouillement de périodiques) et GAM (groupement d'achats de médiathèque).

Selon les bibliothèques, ces notices bibliographiques sont modifiées avant d'entrer dans le catalogue.

- 82 bibliothèques modifient occasionnellement ces notices ;
- 147 les modifient souvent ;
- 21 ne les modifient jamais.

### 4.3 Les échanges de notices bibliographiques informatisées entre bibliothèques

37 bibliothèques fournissent des notices bibliographiques à d'autres bibliothèques. On y retrouve les bibliothèques adhérentes aux réseaux qui pratiquent le catalogue partagé mais également certaines bibliothèques membres du club d'utilisateurs du logiciel de gestion Paprika qui échangent des notices entre elles et certaines villes de moins de 10 000 habitants qui acquièrent, pour leur fonds propre, des notices bibliographiques informatisées auprès de la bibliothèque départementale.

246 bibliothèques n'ont pas répondu à cette question.

### 4.4 Les notices bibliographiques des documents déposés par la bibliothèque départementale de prêt

166 bibliothèques, sur les 557 bibliothèques de communes de moins de 10 000 habitants, intègrent dans leur catalogue les notices bibliographiques informatisées des documents déposés par la bibliothèque départementale.

277 bibliothèques n'ont pas répondu à cette question.

On notera également que 8 bibliothèques de communes de plus de 10 000 habitants (entre 10 et 20 000 habitants) qui bénéficient de dépôt de documents de la part de la bibliothèque départementale intègrent dans leur catalogue les notices bibliographiques informatisées de ces documents.

## 4.5 Le catalogage informatisé des fonds patrimoniaux

Sur les 288 bibliothèques informatisées possédant des fonds patrimoniaux, 108 bibliothèques ont procédé à un catalogage informatisé de ces fonds.

Cela concerne des fonds de livres dans 101 bibliothèques, des fonds de manuscrits dans 20 bibliothèques et des fonds de périodiques, d'estampes, d'affiches, de photographies, de cartes postales, de cartes et plans, de phonogrammes,... dans 22 bibliothèques.

5 bibliothèques n'ont pas précisé le type de fonds.

# 5. LES CATALOGUES COLLECTIFS

## 5.1 Catalogue général commun

58 réseaux auxquels participent 90 bibliothèques municipales ont été recensés en 1998 :

- réseaux regroupant les bibliothèques municipales de différentes communes ;
- réseaux regroupant la bibliothèque municipale et des services documentaires de la commune ;
- réseaux regroupant la bibliothèque municipale et la bibliothèque universitaire ;
- réseaux regroupant la bibliothèque municipale et des centres de documentation d'établissements d'enseignement secondaire ou d'enseignement supérieur.

En 1995, 34 réseaux étaient recensés. C'est donc plus d'une vingtaine de nouveaux réseaux qui se sont mis en place depuis 3 ans. On peut apprécier l'augmentation de ce chiffre tout en constatant que son accroissement n'est pas aussi spectaculaire que le laisseraient penser les nombreuses réflexions des professionnels et l'évolution des technologies.

Ces réseaux ont des fonctionnements différents, selon les cas.

Cette relation permet d'assurer :

- un partage des acquisitions dans 16 bibliothèques municipales ;
- un catalogage partagé dans 63 bibliothèques municipales ;
- une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques dans 29 bibliothèques municipales ;
- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques dans 58 bibliothèques municipales ;
- un catalogue commun consultable sur le réseau internet dans 8 bibliothèques municipales.

Concernant les réseaux de télécommunications qui relient ces bibliothèques :

- 38 sont reliées par une ligne spécialisée (ligne louée analogique) ;
- 25 sont reliées par Transfix (ligne louée numérique) ;

- 8 sont reliées par le réseau téléphonique ;
- 6 sont reliées par le réseau Numéris ;
- 5 sont reliées par un réseau câblé urbain ;
- 4 sont reliées par le réseau hertzien (liaison radio) ;
- une bibliothèque est reliée par le réseau Transpac.

## 5.2. Les différents réseaux classés par département

- La bibliothèque municipale de NICE (06) est reliée aux centres de documentation du Musée Masséna, du Musée d'art moderne et d'art contemporain et du Musée Matisse.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- La bibliothèque municipale de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (08) est reliée à l'Institut international de la marionnette, au Centre international d'études en littérature de jeunesse.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Transfix.
  
- La bibliothèque municipale de TROYES (10) est reliée au Conservatoire de Troyes.  
(autres établissements en projet)  
Cette relation permet d'assurer :
  - un partage des acquisitions
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques
  - un catalogue commun consultable sur le réseau internet (en projet).
 Le réseau de télécommunications choisi est le réseau câblé urbain.
  
- La bibliothèque municipale de MARSEILLE (13) est reliée aux archives municipales et à l'école d'art et d'architecture.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.
 Les réseaux de télécommunications choisis sont la ligne louée et le réseau Transfix.
  
- La bibliothèque intercommunale de la ville nouvelle de FOS à MIRAMAS (13) est reliée au centre de documentation du lycée Rimbaud (Istres).  
Cette relation permet d'assurer :
  - un partage des acquisitions
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Numéris.
  
- La bibliothèque municipale de CAEN (14) est reliée au Conservatoire national de région et au Mémorial.

Cette relation permet d'assurer :

- un partage des acquisitions
- un catalogage partagé.

Les réseaux de télécommunications choisis sont le réseau Transfix et le réseau câblé urbain.

- La bibliothèque intercommunale de LA ROCHELLE (17) fonctionne en réseau, dans le cadre de la communauté de villes, avec les bibliothèques municipales d'AYTRÉ, de PÉRIGNY, de PUILBOREAU.

Cette relation permet d'assurer :

- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.

Le réseau de télécommunications choisi est le réseau hertzien (liaison radio).

- La bibliothèque municipale de ROCHEFORT (17) est reliée au centre de documentation du lycée Merleau-Ponty.

Cette relation permet d'assurer :

- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

Le réseau de télécommunications choisi est le réseau téléphonique.

- La bibliothèque municipale de BOURGES (18) est reliée à l'Institut municipal d'éducation permanente et au Musée du Berry.

Cette relation permet d'assurer :

- un partage des acquisitions
- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Transfix.

- La bibliothèque municipale de BRIVE-LA-GAILLARDE (19) est reliée au Musée de la Résistance (Centre E. Michelet) et l'école de droit.

Cette relation permet d'assurer :

- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

Le réseau de télécommunications choisi est le réseau téléphonique.

- La bibliothèque municipale de DIJON (21) est reliée au Conservatoire national de région et à la bibliothèque universitaire.

Cette relation permet d'assurer :

- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

Le réseau de télécommunications choisi est le réseau téléphonique.

- La bibliothèque municipale de BESANÇON (25) est reliée à la bibliothèque de l'université, au centre de documentation du Musée de la Résistance, au centre de recherche et de documentation sur l'immigration, à la bibliothèque théâtrale.

Cette relation permet d'assurer :

- un partage des acquisitions
- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques
- un catalogue commun consultable sur le réseau internet.

Les réseaux de télécommunications choisis sont le réseau téléphonique, le réseau Transfix et le réseau câblé urbain.

- La bibliothèque municipale de VALENCE (26) est reliée à l'école d'art (ERBA).  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Transfix.
  
- La bibliothèque municipale de BREST (29) est reliée à la bibliothèque de l'école des Beaux-arts.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques
  - un catalogue commun consultable sur le réseau internet.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- La bibliothèque municipale de TOULOUSE (31) est reliée à la bibliothèque du Conservatoire national de région et à la bibliothèque de l'espace d'art moderne et contemporain.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Les réseaux de télécommunications choisis sont la ligne louée et le réseau Numéris
  
- La bibliothèque municipale de MONTPELLIER (34) est reliée aux archives municipales.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un partage des acquisitions
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- La bibliothèque municipale de RENNES (35) est reliée aux centres de documentation des musées et de l'école des Beaux-arts.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- Les bibliothèques municipales d'ÉCHIROLLES, FONTAINE, Le PONT-de-CLAIX, SAINT-MARTIN-d'HÈRES (38) sont reliées entre elles.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.
 Les réseaux de télécommunications choisis sont la ligne louée et le réseau Transfix.
  
- La bibliothèque municipale de GRENOBLE (38) est reliée au Conservatoire national de région et au centre de documentation du Musée de peinture.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques
  - un catalogue commun consultable sur le réseau internet.

Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.

- La bibliothèque municipale de BLOIS (41) est reliée à l'école d'art, à la conservation du Château de Blois et à la bibliothèque des archives municipales.

Cette relation permet d'assurer :

- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques
- un catalogue commun consultable sur le réseau internet.

Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Numéris.

- La bibliothèque municipale de ROANNE (42) est reliée à la bibliothèque universitaire .

Cette relation permet d'assurer :

- un partage des acquisitions
- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

- La bibliothèque municipale de SAINT-ÉTIENNE (42) est reliée aux archives, aux centres de documentation du Musée et de l'école des Beaux-arts, à la bibliothèque universitaire, à plusieurs centres de documentation d'écoles supérieures.

Cette relation permet d'assurer :

- un partage des acquisitions
- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques
- un catalogue commun consultable sur le réseau internet.

Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Transfix.

- La bibliothèque municipale de NANTES (44) est reliée au Conservatoire national de région

Cette relation permet d'assurer :

- un catalogage partagé.

Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.

- La bibliothèque municipale d'ORLÉANS (45) est reliée à la bibliothèque du Musée des Beaux-arts et à la bibliothèque de l'Institut d'arts visuels.

Cette relation permet d'assurer :

- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques

Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.

- La bibliothèque municipale de CHOLET (49) est reliée à la bibliothèque du domaine universitaire, aux services de documentation du Musée, de l'école de musique et de la Mairie.

Cette relation permet d'assurer :

- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.

- La bibliothèque municipale de CHERBOURG (50) est reliée à l'école des Beaux-arts, à l'école de musique (en projet) et à la bibliothèque des sciences.

Cette relation permet d'assurer :

- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.

Le réseau de télécommunications choisi est le réseau téléphonique.

- La bibliothèque municipale de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (51) est reliée aux centres de documentation des musées municipaux.

Cette relation permet d'assurer :

- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Transfix.

- La bibliothèque municipale de LANGRES (52) est reliée à la bibliothèque René Goscinny, à la bibliothèque de la société d'histoire et d'archéologie et à la bibliothèque diocésaine.

Cette relation permet d'assurer :

- un partage des acquisitions
- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.

- La bibliothèque municipale de LAVAL (53) est reliée à la bibliothèque du Musée municipal.

Cette relation permet d'assurer :

- un partage des acquisitions
- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

- Les bibliothèques municipales de NANCY, LAXOU, VANDOEUVRE-LÈS-NANCY (54) sont reliées entre elles.

Cette relation permet d'assurer :

- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

Les réseaux de télécommunications choisis sont la ligne louée, le réseau Transfix et le réseau Numéris.

- La bibliothèque municipale de LORIENT (56) est reliée à l'université de Bretagne sud, au service historique de la marine et à l'institut supérieur d'arts plastiques.

Cette relation permet d'assurer :

- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Transfix.

- La bibliothèque municipale de METZ (57) est reliée à la bibliothèque de l'école des Beaux-arts, au service de documentation de la Mairie et à la discothèque du Conservatoire national de région.

Cette relation permet d'assurer :

- un catalogage partagé
- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.

- La bibliothèque municipale de LILLE (59) est reliée aux bibliothèques des musées municipaux.

Cette relation permet d'assurer :

- une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.

- La bibliothèque municipale de VALENCIENNES (59) est reliée aux établissements culturels municipaux.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un partage des acquisitions
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques
 Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Transfix.
  
- La bibliothèque municipale d'ARGELÈS-SUR-MER (66) est reliée au centre de documentation du Musée.  
Cette relation permet d'assurer :
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est le réseau téléphonique.
  
- La bibliothèque intercommunale de SÉLESTAT (67) est reliée à la bibliothèque humaniste de Sélestat.  
Cette relation permet d'assurer :
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- La bibliothèque municipale de STRASBOURG (67) est reliée aux bibliothèques des musées, à la bibliothèque de l'école des arts décoratifs, à la bibliothèque du Conservatoire national de région et à terme à la bibliothèque de l'Oeuvre Notre-Dame.  
Cette relation permet d'assurer :
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Les réseaux de télécommunications choisis sont le réseau Transfix et le réseau câblé urbain.
  
- La bibliothèque municipale de LYON (69) est reliée au centre de documentation du Musée de l'imprimerie et de la banque, à la bibliothèque de l'école nationale des Beaux-arts et à la bibliothèque du centre d'histoire de la Résistance et de la déportation.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques
  - un catalogue commun consultable sur le réseau internet.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- La bibliothèque municipale d'ARNAGE (72) est reliée au centre de documentation du collège et lycée.  
Cette relation permet d'assurer :
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- La bibliothèque municipale de BEAUFORT (73) est reliée au centre de documentation du collège.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un partage des acquisitions
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.

- La bibliothèque municipale de CHAMBÉRY (73) est reliée à la bibliothèque de la société savoyenne d'histoire et d'archéologie.  
 Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- La bibliothèque municipale d'ANNECY (74) est reliée aux centres de documentation du Musée, de l'école des arts et de l'école nationale de musique et de danse.  
 Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.
  
- Les bibliothèques municipales de CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF, CLÉON, ELBEUF, SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF (76) sont reliées entre elles.  
 Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Les réseaux de télécommunications choisis sont le réseau Transfix et le réseau Numéris.
  
- Le réseau des bibliothèques du syndicat d'agglomération nouvelle de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (78) regroupe la bibliothèque de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES et les bibliothèques municipales d'ÉLANCOURT, GUYANCOURT, MAGNY-LES-HAMEAUX, TRAPPES, VOISINS-LE-BRETONNEUX, la bibliothèque de l'Écomusée et le service de documentation du syndicat d'agglomération nouvelle.  
 Cette relation permet d'assurer :
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Transfix.
  
- La bibliothèque municipale de POITIERS (86) est reliée au Conservatoire national de région, aux centres de documentation des musées, à l'école de l'image et à l'école des Beaux-arts.  
 Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est le réseau téléphonique.
  
- La bibliothèque municipale de LIMOGES (87) est reliée au Conservatoire national de région.  
 Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques
  - un catalogue commun consultable sur le réseau internet.
 Le réseau de télécommunications choisi est le réseau câblé urbain.
  
- La bibliothèque municipale de BELFORT (90) est reliée à la bibliothèque universitaire.  
 Cette relation permet d'assurer :
  - un partage des acquisitions
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Transfix.

- La bibliothèque municipale de BOULOGNE-BILLANCOURT (92) est reliée à la bibliothèque musicale du Conservatoire national de région et, bientôt, au Musée des années 30 et à la bibliothèque du Musée Marmottan.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- La bibliothèque municipale de CLAMART (92) est reliée à la bibliothèque de " La joie par les livres ".  
Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Transfix.
  
- La bibliothèque municipale de NEUILLY-SUR-SEINE (92) est reliée à 2 bibliothèques indépendantes.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un partage des acquisitions
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est le réseau Transfix.
  
- La bibliothèque municipale d'AULNAY-SOUS-BOIS (93) est reliée au centre de documentation de l'école nationale de musique.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- Les bibliothèques municipales de LA COURNEUVE, PANTIN, BOBIGNY, DRANCY, TREMBLAY-EN-FRANCE (93) sont reliées entre elles.  
Cette relation permet d'assurer :
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- Les bibliothèques municipales des communes du Val-de-Marne (94) rattachées au SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) : BOISSY-SAINT-LÉGER, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE, CRÉTEIL, JOINVILLE-LE-PONT, MAISONS-ALFORT, ORMESSON-SUR-MARNE, SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, SAINT-MAURICE, SUCY-EN-BRIE, sont reliées entre elles.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Les réseaux de télécommunications choisis sont le réseau téléphonique, la ligne louée, le réseau Transfix.
  
- La bibliothèque municipale de VILLENEUVE-LE-ROI (94) participe à la constitution de fonds départementaux thématiques du Val-de-Marne répartis dans plusieurs bibliothèques municipales.  
Cette relation permet d'assurer :
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.

- À la bibliothèque du Syndicat d'agglomération nouvelle de CERGY-PONTOISE (95) sont reliées les bibliothèques des communes de CERGY, ÉRAGNY, JOUY-LE-MOUTIER, MENU-COURT, PONTOISE, SAINT-OUEN-L'AUMÔNE, VAURÉAL et la bibliothèque de l'école nationale de musique.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.
 Les réseaux de télécommunications choisis sont la ligne louée et le réseau Transfix.
  
- La bibliothèque municipale de BESSANCOURT (95) est reliée à la bibliothèque départementale de prêt du Val d'Oise.  
Cette relation permet d'assurer :
  - une consultation des différents catalogues.
  - un catalogue commun consultable sur le réseau internet.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.
  
- La bibliothèque municipale de TAVERNY (95) est reliée au centre de documentation du lycée.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues afin de permettre le prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée .
  
- La bibliothèque départementale de BASSE-TERRE (971) est reliée à la bibliothèque départementale de prêt de la Guadeloupe.  
Cette relation permet d'assurer :
  - un catalogage partagé
  - une consultation des différents catalogues sans prêt entre bibliothèques.
 Le réseau de télécommunications choisi est la ligne louée.

### 5.3 Catalogue collectif thématique ou spécialisé

79 bibliothèques participent à un ou plusieurs catalogues collectifs thématiques ou spécialisés.

- 31 bibliothèques citent le CCNPS (Catalogue collectif national des publications en série). On peut s'étonner de ce dernier chiffre bien inférieur à celui qui correspond au nombre de bibliothèques participant au CCNPS. Cela signifie-t-il que certaines bibliothèques ont tout simplement oublié de citer le CCNPS, on peut le penser.
- 11 bibliothèques citent CD-RAP (Société de dépouillement de périodiques, déjà citée plus haut).
- 5 bibliothèques citent le CCFr (Catalogue collectif de France) pour les fonds locaux et patrimoniaux.
- 5 bibliothèques citent des actions particulières en faveur des handicapés, entre autres, en liaison avec la Bibliothèque publique d'information (BPI).
- 16 bibliothèques citent le catalogue collectif régional de Rhône-Alpes (" Mémoire et actualité de la région Rhône-Alpes ") et 1 bibliothèque cite le catalogue Cédéralp.
- 4 bibliothèques citent le catalogue des fonds anciens normands de Basse-Normandie et une d'entre elles cite également la bibliographie normande des annales de Normandie.

- 1 bibliothèque cite le catalogue des fonds patrimoniaux et locaux des Pays de Loire.
- 1 bibliothèque cite en Champagne-Ardenne un catalogue sur les " Trésors des premiers imprimeurs " .
- 4 bibliothèques citent la base bibliographique bourguignonne.
- 2 bibliothèques citent un catalogue collectif en Languedoc-Roussillon.

D'autres initiatives régionales sont citées comme le catalogue thématique des fonds du département du Val-de-Marne, le plan régional de conservation des périodiques de Languedoc-Roussillon, le catalogue collectif de périodiques de la Martinique, le catalogue collectif de périodiques de Bretagne et Pays de Lorient.

Le support de diffusion choisi est :

- le cédérom pour 37 bibliothèques ;
- la communication en ligne (autre que le réseau internet) pour 24 bibliothèques ;
- la bande ou la disquette pour 17 bibliothèques ;
- le réseau internet pour 3 bibliothèques ;
- les bordereaux ou les listes imprimés pour une vingtaine de bibliothèques.

#### **5.4 Consultation de catalogues en réseau**

15 bibliothèques coopèrent avec d'autres bibliothèques équipées de systèmes différents pour offrir en consultation publique un accès à l'ensemble de leurs catalogues mais seulement 7 offrent la possibilité d'une recherche unique.

## 6. LA CONSULTATION À DISTANCE DE CATALOGUES

### 6.1 Le minitel

Dans 235 bibliothèques le catalogue est consultable par minitel à domicile. 41 d'entre elles offrent, en plus, la possibilité de réserver des documents.

### 6.2 Le réseau internet

#### 1. L'accès au réseau internet

Au regard des résultats de l'enquête sur l'équipement informatique de 1995 la présence du réseau internet dans les bibliothèques municipales représente la grande nouveauté de ces trois dernières années puisque, en 1995, seules 2 bibliothèques municipales y faisaient référence.

En 1998, 188 bibliothèques dont 12 bibliothèques non équipées d'un système informatique de gestion de bibliothèque (9 bibliothèques de communes de 2 000 à 5 000 h., 2 bibliothèques de communes de 10 000 à 20 000 h. et une dans la tranche de 20 000 à 50 000 h.) disposent d'un accès au réseau internet mais toutes n'en ont pas le même usage :

- 51 bibliothèques disposent d'un accès au réseau internet exclusivement réservé au personnel ;
- 66 bibliothèques disposent d'un accès au réseau internet exclusivement réservé au public ;
- 71 bibliothèques disposent d'un accès au réseau internet destiné à la fois au personnel et au public.

Ce sont donc 137 bibliothèques qu'elles soient équipées ou non d'un système informatique de gestion de bibliothèque, soit 8,4 % de l'ensemble des bibliothèques municipales des communes de plus de 2 000 habitants, qui offrent au public un accès au réseau internet.

A ce jour, on peut estimer que cette proportion a dû augmenter.

On notera, par ailleurs, que pour certaines bibliothèques, l'acquisition d'un système informatique de gestion documentaire ne constitue pas un préalable à celle d'un équipement destiné à la consultation du réseau internet ou, on le verra plus loin, à la consultation de cédéroms. Il paraît pourtant souhaitable que ces nouveaux services s'inscrivent dans une offre documentaire globale et organisée.

Le tableau suivant présente la répartition, par tranche de population, de ces 137 bibliothèques en précisant le nombre de bibliothèques où la consultation du réseau internet est payante.

Bibliothèques municipales de communes de :	Nombre de bibliothèques	Nombre de bibliothèques offrant au public un accès au réseau internet	Nombre de bibliothèques où la consultation du réseau internet est payante
Paris	1	0	-
plus de 300 000 habitants	4	2	0
100 000 à 300 000	35	14	6
50 000 à 100 000	72	11	2
20 000 à 50 000	293	29	19
10 000 à 20 000	403	32	16
5 000 à 10 000	598	24	18
2 000 à 5 000	785	25	15

Bibliothèque départementale de Fort-de-France (Martinique), bibliothèque départementale de Basse-Terre (Guadeloupe) et bibliothèque municipale de Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon) comprises.

Le nombre de postes de consultation du réseau internet mis à la disposition du public dans les bibliothèques (y compris les 12 bibliothèques non équipées d'un système informatique de gestion de bibliothèque) est de :

- 1 poste pour 63 % des bibliothèques ;
- 2 postes pour 16 % des bibliothèques ;
- 3 à 8 postes pour 17 % des bibliothèques ;
- 5 bibliothèques proposent de 10 à 30 postes.

## 2. Les fournisseurs d'accès

Le fournisseur d'accès le plus implanté est France Télécom avec 75 bibliothèques, suivi de très loin par Havas avec 6 bibliothèques. Une quarantaine de fournisseurs se répartissent entre les autres bibliothèques.

Comme on peut le constater dans le tableau suivant, le coût annuel de l'abonnement varie considérablement selon le type de services offerts, le type de connexion, la situation géographique du fournisseur et bien sûr l'offre commerciale.

119 bibliothèques ont indiqué le coût de leur abonnement ( y compris les 12 bibliothèques non équipées d'un système informatique de gestion de bibliothèque) :

Bibliothèques municipales de communes de :	jusqu'à 1 000 F	de 1 000 F à 5 000 F	de 5 000 F à 10 000 F	de 10 000 F à 20 000 F	au-dessus de 20 000 F
plus de 300 000 habitants (hors Paris)	-	-	-	-	-
100 000 à 300 000	2	3	3	-	3
50 000 à 100 000	3	3	2	3	-
20 000 à 50 000	3	22	2	2	-
10 000 à 20 000	7	21	1	1	-
5 000 à 10 000	7	12	-	-	2
2 000 à 5 000	8	6	1	2	-

Lyon et Toulouse n'ont pas répondu à cette question.

### 3. Les services offerts au public

Services offerts au public (y compris dans les 12 bibliothèques non équipées d'un système informatique de gestion de bibliothèque) :	Nombre de bibliothèques offrant une consultation publique gratuite au réseau internet	Nombre de bibliothèques offrant une consultation publique payante au réseau internet
Libre navigation sur le Web	44	64
Navigation limitée à certains sites Web	14	7
Messagerie	15	34
Transfert de fichiers (FTP)	14	20
Forums	14	28
Imprimer le résultat de recherches personnelles	39	54
Enregistrer le résultat de recherches personnelles	19	46

A l'évidence, les services offerts aux usagers sont plus importants dans le cadre d'une consultation payante du réseau internet. Il n'en demeure pas moins que la maîtrise de l'offre de services et celle du temps de consultation restent deux paramètres délicats à gérer.

### 4. Le site de la bibliothèque sur le réseau internet

Le site de la bibliothèque sur le réseau internet peut être soit indépendant soit totalement intégré à celui de la commune.

- **La consultation du catalogue de la bibliothèque**

14 bibliothèques offrent la consultation de leur catalogue sur le réseau internet.

La méthode d'accès peut être techniquement différente.

- 2 catalogues sont accessibles par Telnet ;

- 6, par un navigateur directement sur le Web ;

- 3, par un poste client utilisant la norme ISO 239.50 (norme permettant une recherche simultanée dans différents catalogues sélectionnés par la bibliothèque).

L'accès au catalogue sur le réseau internet est un service qui progresse relativement lentement. L'investissement technique et financier nécessaire pour assurer ce type de consultation n'étant pas négligeable, on peut penser que la majorité des bibliothèques attend un développement significatif de l'équipement privé des usagers.

- **Autres informations**

41 bibliothèques offrent d'autres services sur le réseau internet. La plupart d'entre elles se limitent à une présentation de la bibliothèque. Une dizaine proposent également des animations littéraires ou la consultation de documents numérisés dans le cadre de fonds particuliers.

Une bibliothèque offre des possibilités de visio-conférences.

## 7. LES AUTRES SERVICES

### 7.1 La consultation de cédéroms

374 bibliothèques informatisées mettent à la disposition du public un ou des lecteurs de cédéroms. A ce chiffre il faut ajouter 28 bibliothèques non informatisées.

- Dans 311 bibliothèques, les lecteurs de cédéroms sont uniquement en monoposte.
- Dans 56 bibliothèques, les lecteurs de cédéroms sont uniquement en réseau.
- Dans 31 bibliothèques les deux systèmes cohabitent.

4 bibliothèques n'ont pas indiqué le mode de connexion.

Bibliothèques municipales de communes de :	Nombre de bibliothèques informatisées	Nombre de bibliothèques mettant à la disposition du public un ou des lecteurs de cédéroms
Paris	1	0
plus de 300 000 habitants	4	4
100 000 à 300 000	34	27
50 000 à 100 000	66	31
20 000 à 50 000	223	86
10 000 à 20 000	274	75
5 000 à 10 000	317	91
2 000 à 5 000	240	60

Concernant les 28 bibliothèques non informatisées, équipées de lecteur de cédéroms :

- 12 bibliothèques sont dans des communes de 2 000 à 5 000 habitants ;
- 8 bibliothèques sont dans des communes de 5 000 à 10 000 habitants ;
- 5 bibliothèques sont dans des communes de 10 000 à 20 000 habitants ;
- 3 bibliothèques sont dans des communes de 20 000 à 50 000 habitants.

### 7.2 Le matériel d'aide à la lecture

21 bibliothèques disposent de matériel d'aide à la lecture destiné aux handicapés. Sont cités les matériels suivants : vidéo-agrandisseur avec zoom, micro-ordinateur équipé d'une plage tactile et d'une imprimante en Braille, matériel de synthèse vocale, tourne-pages pour handicapés physiques.

### 7.3 Les bornes de prêt en libre-service

3 bibliothèques disposent de bornes de prêt en libre-service.

### 7.4 La numérisation de documents

Une analyse des réponses suivie d'une courte enquête téléphonique auprès de certaines bibliothèques a révélé l'ambiguïté du mot numériser. Peut-être est-il nécessaire de rappeler que la numérisation d'un document consiste à enregistrer sous la forme d'un codage numérique le contenu de ce document, que ce soit une image fixe (image photographique, page de document imprimé, manuscrit...), une image animée ou du son, au moyen d'un appareil appelé numériseur (ou " scanner "), afin que ce document soit consultable sur un ordinateur. On peut donc avancer, avec prudence, le chiffre de 18 bibliothèques qui, en 1998, numérisent elles-mêmes des documents de la bibliothèque.

- 14 bibliothèques numérisent des documents patrimoniaux.
  - 9, des documents de collections courantes (couvertures d'imprimés, extraits sonores, extraits vidéos).
- Également avec prudence on peut avancer le chiffre de 13 bibliothèques qui font numériser des documents par un prestataire extérieur.

# 1. L'ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT

## 1.1 Sur le plan national

L'ensemble des 96 bibliothèques départementales de prêt (BDP) ont répondu au questionnaire.

- 85 BDP sont informatisées (elles étaient 75 en 1995).  
Sur ces 85 bibliothèques, 12 ont un projet de ré-informatisation.
- 7 BDP ont un projet de première informatisation prévu avant fin 1998.
- 4 BDP ne sont pas informatisées et n'ont pas de projet à court terme.

## 1.2 Date d'installation des logiciels en fonction en 1998 dans les bibliothèques départementales de prêt

Année	Nombre de bibliothèques concernées
1988	2
1989	1
1990	5
1991	14
1992	22
1993	11
1994	6
1995	3
1996	6
1997	7
Début 1998	8

L'âge moyen des systèmes en fonction en 1998 dans les BDP est de plus de 4 ans. Si l'on considère les BDP qui ont, en 1998, un projet de ré-informatisation ou de mise à niveau importante de leur système, on constate que ce projet intervient plus de 6 ans après la date d'installation de l'équipement en fonction.

Sur les 85 bibliothèques informatisées, 49 étaient auparavant équipées avec un autre système informatique.

## 1.3 La réalisation du projet

Sur les 85 BDP informatisées, 15 d'entre elles déclarent avoir fait appel à un consultant extérieur pour conduire l'étude préalable à l'acquisition de leur système informatique actuel.

Sur les 12 BDP ayant un projet de ré-informatisation ou d'évolutions importantes de leur système, 4 ont choisi de faire appel à un consultant extérieur.

Sur les 7 BDP ayant un projet d'informatisation, une BDP a choisi de faire appel à un consultant extérieur.

## 2. LE BUDGET ET LE PERSONNEL

### 2.1 Le coût d'investissement du système actuel

Concernant cette question, n'ont été retenues que les 30 BDP dont le système en fonction a été installé entre 1994 et 1998. 50 % de ces bibliothèques ont dépensé plus de 1 100 000 F. Le coût d'investissement maximum recensé pour une BDP est de 3 000 000 F.

### 2.2 Le coût annuel de la maintenance

64 BDP ont indiqué un coût de maintenance pour l'année 1997. 50 % des BDP ont un coût de maintenance supérieur à 60 000 F. Le coût annuel de maintenance maximum recensé pour une BDP est de 380 000 F.

### 2.3 Les emplois

62 BDP déclarent affecter une personne au moins, à temps partiel ou à temps complet, à la gestion du système informatique.

52 BDP précisent le nombre d'emplois en équivalent temps plein. Dans 39 d'entre elles, un seul emploi à temps partiel est affecté à cette tâche. Le maximum recensé dans une BDP est de 2 emplois à temps plein.

## 3. LE MATÉRIEL ET LES LOGICIELS

### 3.1 Le réseau local

53 BDP ont un réseau informatique géré par un système standard de gestion de réseau dont 43 par le système Ethernet, 4 par le système Netware de Novell, 3 par le système Token ring. Aucun réseau ne repose sur le système ATM.

### 3.2 Le serveur

Dans 81 BDP, le serveur (ou l'unité centrale) est réservé à la bibliothèque.

Dans 76 BDP, il est, de plus, installé dans le site central de la bibliothèque.

68 BDP ont indiqué la marque et le modèle du serveur. Le matériel Bull/Zénith, essentiellement avec les modèles DPX 2, reste comme en 1995 majoritaire puisqu'il équipe 44 % de ces 68 BDP.

### 3.3 Le système d'exploitation

82 BDP ont indiqué le nom du ou des systèmes d'exploitation.

Les principaux systèmes d'exploitation cités sont les suivants :

DOS	15 BDP
PICK	18 BDP
UNIX	52 BDP
Windows 95	11 BDP
Windows NT	17 BDP

### 3.4 Le logiciel

#### 1. Nombre de sites par logiciel

Ne sont cités, dans le tableau suivant, que les logiciels implantés dans au moins 4 BDP.

OPSYS	30 BDP
MULTILIS	22 BDP
ORPHÉE	17 BDP
ADVANCE	5 BDP
AB6	4 BDP

12 BDP ont signalé un projet de ré-informatisation programmé pour l'année 1998. Parmi les 5 BDP qui ont arrêté un choix, toutes gardent le même fournisseur et choisissent de faire évoluer le système existant.

Quant aux 7 BDP en cours d'informatisation, seulement 2 d'entre elles ont choisi leur futur système, il s'agit d'OPSYS dans les deux cas.

5 BDP proposent une mise en forme graphique des écrans de consultation. Aucune bibliothèque n'a eu recours, pour cette prestation, aux services d'un fournisseur autre que le fournisseur du système de gestion.

## 2. Clubs d'utilisateurs

76 bibliothèques sont adhérentes à un club d'utilisateurs qui réunit les utilisateurs d'un même système de gestion informatique.

### 3.5 Les fonctions du système informatique utilisées par les BDP

Concernant cette série de questions, nous n'avons conservé que les 77 BDP qui ont acquis leur système avant 1998.

Une bibliothèque n'a pas répondu à cette série de questions.

Module acquisitions	34 BDP
Module catalogage	76 BDP
Module bulletinage de périodiques	39 BDP
Module prêt	70 BDP
Module recherche publique (OPAC)	
- classique	46 BDP
- sous windows	7 BDP
- sous intranet	1 BDP
Module statistiques	64 BDP
Module de prêt entre bibliothèques	26 BDP

### 3.6 Nombre de postes connectés à l'unité centrale ou au serveur de réseau

Rappelons que, de par leur mission, les BDP sont essentiellement équipées de postes à usage interne.

Elles sont équipées, en moyenne, de 8 terminaux simples ou postes type minitel et de 11 micro-ordinateurs. Dans 7 BDP aucun micro-ordinateur n'est relié au système de gestion.

Une BDP n'a pas répondu à cette série de questions.

### 3.7 Les bibliobus et les annexes

#### 1. Les bibliobus

Les 85 BDP informatisées sont équipées d'au moins un bibliobus (ou médiabus) et 78 d'entre elles l'ont informatisé.

L'enregistrement des transactions effectuées dans les bibliobus peut se faire soit en différé soit en ligne.

Dans 69 BDP, il est en différé. Les opérations sont enregistrées sur un micro-ordinateur portable et reversées dans le système central après la tournée. L'offre de service peut varier :

- dans 24 BDP, l'équipement informatique des bibliobus permet simplement l'enregistrement des transactions ;
- dans 45 BDP, il offre la possibilité, en plus, de consulter le catalogue général de la bibliothèque et de réserver un document.

Dans 17 BDP, l'équipement informatique de certains ou de tous les bibliobus est relié directement au système central, essentiellement par le réseau téléphonique. Une BDP cite Numéris, le réseau numérique de France Télécom.

## **2. Les annexes**

44 BDP informatisées ont une ou plusieurs annexes.

Dans le cas de 2 BDP, elles ne sont pas reliées au système central.

Sur les 42 BDP dont les annexes sont reliées au système central :

- 3 le sont par le réseau téléphonique ;
- 9, par une liaison spécialisée ;
- 2, par le réseau Transpac ;
- 19, par le réseau Transfix ;
- 9 par le réseau Numéris ;
- une BDP utilise le réseau Internet du Conseil général.

2 BDP n'ont pas précisé le type de réseau choisi.

## 4. LES FONCTIONS BIBLIOGRAPHIQUES

### 4.1 Le catalogage informatique des collections

Sur les 73 BDP qui se sont informatisées avant 1998 et qui ont indiqué le taux d'informatisation de leur catalogue :

- 12 BDP ont informatisé moins de 80% de leurs collections ;
- 22 BDP ont informatisé entre 80 et 90 % de leurs collections ;
- 39 BDP ont informatisé plus de 90 % de leurs collections.

### 4.2 Les notices informatisées des services bibliographiques extérieurs

Cette question ne concerne que l'acquisition régulière de notices auprès de services bibliographiques extérieurs, hors conversion rétrospective.

- 66 BDP acquièrent régulièrement des notices bibliographiques.
- 19 BDP acquièrent régulièrement des notices d'autorité.

	Nombre de bibliothèques utilisant le support cédérom	Nombre de bibliothèques utilisant le support bande ou disquette	Nombre de bibliothèques reliées par un réseau au service bibliographique
Bibliographie nationale française : Livres, publications en série et documents électroniques/BN-OPALE	27	-	-
Bibliographie nationale française : Documents sonores, audiovisuels et multimédias /BN-OPALINE	13	-	-
Catalogue général de la Bibliothèque nationale de France des origines à 1970	7	-	-
Notices d'autorité de la base : Livres, publications en série et documents électroniques/BN-OPALE	14	-	-
Électre	55	5	1 (par minitel)

10 BDP citent également d'autres services bibliographiques dont 9 citent le GAM (groupement d'achats de médiathèque) et une cite OCLC music.

Selon les BDP, ces notices sont plus ou moins modifiées avant d'entrer dans le catalogue.

- 51 BDP les modifient souvent ;
- 12 BDP les modifient parfois ;
- 2 BDP ne les modifient jamais.

### 4.3 Les notices bibliographiques des documents déposés auprès des bibliothèques relais

53 BDP fournissent aux bibliothèques relais les notices bibliographiques informatisées correspondant aux documents déposés.

11 BDP seulement cèdent aux bibliothèques relais, pour leur fonds propre, des notices bibliographiques informatisées.

## 5. LES CATALOGUES COLLECTIFS

### 5.1 Le catalogue général commun

Deux départements, le Val d'Oise et la Martinique, ont mis en place un réseau reliant la BDP à d'autres établissements documentaires.

Dans le Val d'Oise, il relie la BDP au centre de documentation administrative, aux bibliothèques archéologiques et à la bibliothèque des archives départementales. Cette relation permet d'assurer la consultation des différents catalogues et le prêt de documents entre ces différents établissements.

Les réseaux de télécommunications choisis selon les cas sont le réseau téléphonique, la ligne louée et le réseau Transfix.

En Martinique, le réseau relie la BDP à la bibliothèque Schoelcher. Il permet un partage des acquisitions, un catalogage partagé, une consultation des catalogues et le prêt entre les deux bibliothèques.

Le département de la Dordogne est en train de mettre en place un réseau qui reliera la BDP à 18 bibliothèques municipales. Il est prévu d'assurer un partage des acquisitions, un catalogage partagé et bien sûr le prêt entre les établissements. Le réseau de télécommunications n'est pas encore choisi.

### 5.2 Catalogue collectif thématique ou spécialisé

7 BDP participent à un catalogue collectif thématique ou spécialisé.

- La BDP de la Creuse cite le CCNPS (Catalogue collectif national des publications en série).

- Les BDP des départements de l'Ardèche, de la Drôme, du Rhône et de la Savoie participent au catalogue collectif de Rhône-Alpes ("Mémoire et actualité de la région Rhône-Alpes"), diffusé sur cédérom.

- La BDP du Val d'Oise participe au catalogue collectif des fonds anciens du Val d'Oise, consultable en ligne.

- La BDP de Martinique cite le catalogue collectif des périodiques des bibliothèques de Martinique.

### 5.3 Consultation de catalogues en réseau

Une seule BDP, la BDP du Val d'Oise, coopère avec d'autres bibliothèques du Val d'Oise, dans le cadre du réseau RéVODOC, afin d'offrir en consultation publique un accès à l'ensemble des catalogues de ces bibliothèques. Il est prévu, dans l'avenir, d'offrir la possibilité d'une recherche simultanée sur tous ces catalogues.

## 6. CONSULTATION À DISTANCE DE CATALOGUES

### 6.1 Le minitel

29 BDP proposent la consultation de leur catalogue sur minitel, parmi elles, 15 BDP réservent cette consultation à leurs dépositaires.

11 BDP offrent, également, à leurs dépositaires ou à leurs usagers la possibilité de réserver les documents de leur choix.

### 6.2 Le réseau internet

23 BDP disposent d'un accès au réseau internet. Une seule de ces BDP offre un accès exclusivement réservé au public. Dans les autres BDP, la consultation est réservée aux professionnels.

#### 1. Les fournisseurs d'accès

17 BDP ont répondu à la question concernant leur fournisseur d'accès. Certaines BDP renvoient simplement sur le site du Conseil général du département. 8 BDP citent France Télécom. Une BDP cite le réseau RENATER (réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche).

Le coût annuel d'abonnement n'est indiqué que par 10 BDP. Les écarts importants existants entre ces réponses (1140 F pour les coûts les plus bas, 110 000 F pour le coût le plus élevé) ne sont pas significatifs d'une politique générale des BDP.

#### 2. Les services offerts

Une BDP dispose d'un accès exclusivement réservé au public. Elle propose gratuitement et sur un seul poste la libre navigation sur le Web, la messagerie et permet l'impression et l'enregistrement sur disquette.

Seule la BDP du Val d'Oise permet la consultation de son catalogue sur le réseau internet. Il est accessible par un navigateur directement sur le Web mais également par la norme ISO 239.50. D'autres services sont également offerts par cette BDP, comme des bibliographies, des informations réservées aux dépositaires...

## 7. LES AUTRES SERVICES

20 BDP mettent à la disposition de leurs usagers un ou des lecteurs de cédéroms. Dans tous les cas, ces lecteurs de cédéroms sont indépendants.

Seule la BDP de l'Ardèche dispose de matériel d'aide à la lecture destiné aux malvoyants. Il s'agit de vidéo-agrandisseurs.

Une BDP dispose d'une borne de prêt en libre-service (BDP des Alpes-Maritimes). Les BDP du Var et du Val d'Oise numérisent elles-mêmes des documents de collections courantes (couvertures d'imprimés, extraits sonores, extraits vidéos) mais aucune BDP ne numérise elle-même de fonds patrimoniaux ni ne fait appel à un prestataire extérieur pour cette opération.